1er/04/2022

N°13- 2022

FLASH

CULTURE viande

LES ENTREPRISES FRANÇAISES DES VIANDES

Charte d'engagement de la filière agricole & alimentaire et des GMS dans le contexte de la guerre en Ukraine

Ce 31 mars, en présence des ministres de l'Agriculture, de l'Industrie et des PME, une *Charte d'engagement* a été signée entre l'ensemble des représentants des secteurs de l'Agroalimentaire et de la grande distribution. Cet accord résulte de la concertation engagée, depuis plusieurs semaines sous l'égide des ministres, dans les réunions* agricoles et agro-alimentaires liées à la crise ukrainienne, auxquelles Culture Viande participe.

Gilles Gauthier, au titre du secteur de l'industrie et du commerce des viandes, a ratifié cet accord et remercié les ministres pour leur détermination. Il a confirmé que pour toutes les espèces : bovine, porcine, ovine et veau, des renégociations s'étaient engagées avec la grande distribution, dans un climat plus objectif, serein et professionnel. Il a salué cette solidarité de filières qui, comme pour le récent épisode COVID, était aujourd'hui indispensable pour surmonter cette nouvelle crise.

Cette charte engage l'ensemble des acteurs des filières et répond en large partie aux attentes que Culture Viande avait exprimé sur deux volets :

- **l'engagement des distributeurs** - Les enseignes de la grande distribution acceptent de réouvrir les négociations commerciales avec leurs fournisseurs. Les dates de déclenchement de révision des clauses seront adaptées, elles pourront se faire sans délai et en tout état de cause au minimum un mois à compter de la réception de la demande du fournisseur. Les contrats MDD tiendront compte du nouveau contexte, notamment l'augmentation des coûts des matières premières, des emballages, de l'énergie et du transport. Les enseignes s'engagent à tenir compte de ce contexte exceptionnel et à ne pas appliquer les pénalités logistiques contractuelles, dès lors que les fournisseurs de produits agricoles et alimentaires fortement impactés par les conséquences de la guerre en Ukraine (approvisionnement, renchérissement des ingrédients impliquant des change-ments de recettes…) alerteront dans les meilleurs délais, leurs partenaires distributeurs des difficultés qu'ils rencontrent en raison de ces circonstances,

- **l'engagement des fournisseurs** - Les fournisseurs s'engagent : - à l'appui des demandes de renégociations, à apporter tout justificatif dont ils disposent sur la réalité des impacts directs ou indirects de la guerre en Ukraine sur leur activité et la temporalité associée ; - à faire leur meilleur effort pour livrer les marchandises aux conditions convenues ; - et à assurer sans délai une information anticipée et transparente sur les éventuelles difficultés à honorer les commandes en mettant en place un mécanisme d'alerte adapté. ***(*) Les réunions agricoles et agroalimentaires vont se poursuivre, afin notamment de vérifier la bonne application des engagements des opérateurs.***

Fret maritime : les exportateurs alertent le Gouvernement sur les faiblesses structurelles françaises

Culture Viande et les autres représentants des filières membres du groupe de travail FranceAgriMer sur le fret maritime ont souhaité alerter* le gouvernement français sur la mise en danger des exportations françaises agricoles et agroalimentaires du fait de la situation d'acheminement portuaire et des disponibilités maritimes qui sont très inquiétantes. Cette situation initialement conjoncturelle, liée aux grèves, à la pandémie de la COVID puis au conflit russo-ukrainien perdure depuis fin 2019 et met en évidence des faiblesses structurelles françaises, tant au niveau de l'encadrement des relations commerciales avec les compagnies maritimes que de l'attractivité et de la compétitivité des grands ports maritimes français.

Considérant que le transport maritime est un maillon économique essentiel pour la France, les filières sollicitent l'intervention du gouvernement français de toute urgence auprès de la Commission européenne pour que soit revu le règlement 906/2009 consolidé permettant aux compagnies maritimes de déroger aux règles de concurrence prévalant au sein de l'Union européenne. Le poids de ces compagnies maritimes est disproportionné et pénalise lourdement les exportateurs français depuis maintenant deux années. Cette situation n'est pas tenable humainement, financièrement et commercialement. Les filières appellent la mise en place par le gouvernement de dispositifs nationaux permettant d'atténuer les difficultés évoquées et dont seules les entreprises exportatrices supportent aujourd'hui la charge. Cela nuit à la compétitivité des exportations françaises qu'il convient de soutenir dans cette période spécifique, le temps qu'un dispositif au niveau européen soit opérationnel. ***(*) Courrier : ici.***

Kantar : baisse des achats de viandes de boucherie par les ménages (janvier 2022)

Les achats de viandes de boucherie par les ménages français sont en baisse (-12,8%) en janvier 2022 par rapport à janvier 2021. Pour rappel, les achats de janvier 2021 avait été en nette hausse (+10,3% sur un an), alors que les circuits hors domicile étaient encore très perturbés. Par rapport à janvier 2020, la baisse est tout de même de -3,9%. Sur deux ans : - les élaborés restent en hausse de +1,8% par rapport à janvier 2020 (malgré une baisse -11% en janvier 2022 par rapport à 2021, dont -9,9% pour les viandes hachées fraîches) ; - les piécés sont en baisse de -6,8% (-13,9% en janvier 2022, comparé à 2021). Interbev inique que si cette baisse est particulièrement marquée pour le veau, il est nécessaire de conserver une certaine prudence lors des comparaisons mensuelles sur les petites espèces veau (-18,5%) et agneau (-24,1%). Concernant les prix, Kantar relève une inflation quasi-nulle (+0,2%) sur un an, ce qui est en décalage avec les chiffres l'INSEE : d'après la statistique nationale, les prix des viandes auraient grimpé de +2% en janvier 2022 sur un an, avec une hausse de +3% pour le bœuf et le veau, +1,5% pour le porc. Là encore, les données Kantar sont à lire avec précaution. Kantar relève une baisse des prix moyens sur le porc (-0,9% sur un an), ce qui conduit à penser que les opérations de promotion de janvier sont encore plus marquées que celles des années précédentes. Malgré cela, les achats de porcs diminuent, que ce soit par rapport à 2021 (-11,5%) ou 2020 (-3,1%).

Fièvre Porcine Africaine (FPA) : progression en Italie

Au 30 mars, 74 cas de FPA ont été détectés sur des sangliers dans la zone infectée sur 396 cadavres de sangliers prélevés (entre le 27/12/2021 et le 09/03/2022). Ces 74 cas sont repartis sur 2 régions : 42 dans le Piémont et 32 en Ligurie. L'extension des cas se propage vers l'ouest. La zone infestée se situe dorénavant à 86 km de la frontière franco-italienne. La mise en place de deux rideaux de clôtures a été lancée le 1er février dernier : un 1er rideau, positionné sur les autoroutes E25, A7 et leur jonction devrait être installé d'ici fin avril sur 49 km. Un 2nd rideau viendra compléter le dispositif à l'ouest, au nord et à l'est du 1er rideau. Des mesures de contrôle des populations de sangliers ont également été mises en place. La région de l'Émilie-Romagne déploie des drones équipés de caméras thermiques pour détecter la présence d'éventuelles carcasses de sangliers. L'impact sur les activités d'export a été évalué : 12% des exportations pourraient subir des pertes de débouchés (env. 45 000 t et 165 M€), en raison des embargos imposés par neuf pays : Chine, Corée, Japon, Koweït, Suisse, Taïwan, Thaïlande, Vietnam, Philippines.